

En ligne tous les mardis

01 Décembre 2015

LA VIE ECONOMIQUE

- [Le chômage repart très fortement à la hausse](#)
- [Les attentats pourraient réduire la croissance française de 2 milliards d'euros](#)
- [Attentats : les PME craignent le blocage de la machine économique](#)
- [Attentats : Valls prêt à aider les hôteliers face aux annulations de réservations](#)
- [Les entreprises françaises vont un peu mieux](#)
- [La confiance des dirigeants d'entreprises est en chute libre !](#)
- [Où en sont les relations entre les TPE et les banques ?](#)
- [44 785 entreprises ont été créées en octobre selon l'Insee](#)
- [Les "Moineaux" dénoncent la mise à mort du statut étudiant-entrepreneur](#)
- [COP 21 : sur le plan financier, c'est le jackpot pour la France](#)
- [Manuel Valls sur Europe 1 : une prime de Noël à partir du 16 décembre, la revalorisation des salaires des fonctionnaires, les taxes sur les carburants](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Contrôles Urssaf : les redressements les plus fréquents en 2015](#)
- [L'Assemblée vote le PLFSS en nouvelle lecture, Touraine brandit « la solidarité face à la barbarie »](#)
- [Les indemnités de rupture du contrat de travail échappent à l'abaissement du seuil d'exonération de cotisations sociales](#)
- [La Loi Santé revient à l'Assemblée Nationale](#)
- [Loi de santé : le tiers payant généralisé adopté par les députés, tollé à droite](#)
- [Complémentaires santé : les entreprises sont prêtes](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Société générale : moins d'agences mais plus de clients](#)

- [Vidéo venue des attentats : la mairie de Paris bloque son aide pour la pizzeria Casa Nostra](#)
- [Servier va supprimer plus de 600 postes en France](#)

LES 70 ANS DE LA SECU : LA CITATION DE LA SEMAINE (13)

- [Simone Veil](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Le chômage repart très fortement à la hausse

Le 26/11/15, ont été publiés les chiffres du chômage pour octobre. Contrairement à l'attente du gouvernement, il n'y a pas eu un deuxième mois consécutif de baisse. Au contraire, avec 42 000 demandeurs d'emploi supplémentaires en catégorie A (sans aucune activité), la hausse est importante (+ 1,42 % par rapport à septembre). Cette augmentation provient du basculement de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie B et C (c'est-à-dire ayant une activité réduite) en catégorie A. Si l'on additionne les différentes catégories (A, B, C), la hausse des chômeurs est de + 0,2 % (soit 13 000 inscrits supplémentaires). Par catégories d'âges : nombre stable pour les moins de 25 ans, en augmentation pour les 25-49 ans (+ 1,4 %) et les 50 ans ou plus (+ 1,5 %). **Au total**, toutes catégories confondues, le nombre de chômeurs en France est de 5 435 800 (+ 0,2 % sur un mois, + 5,5 % sur un an). Les services de **Myriam El Khomri**, ministre du Travail, « *relativisent pourtant ces mauvais résultats, rappelant dans un communiqué que les chiffres de ces derniers mois "connaissent de fortes variations" »*.

<http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20151126.OBS0241/le-chomage-repart-tres-fortement-a-la-hausse.html>

→ Dares : Demandeurs d'emploi inscrits et offres collectées par Pôle Emploi en octobre 2015, communiqué de presse (1 pages) :

<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Communique-de-presse-GS16RE.pdf>

→ Dares Indicateurs n°86, novembre 2015 : Demandeurs d'emploi inscrits et offres collectées par Pôle Emploi en octobre 2015 (20 pages) :

<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/PI-Mensuelle-GS16RE.pdf>

(Sources : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 26/11/2015, L.M., <http://travail-emploi.gouv.fr> du 26/11/2015)

● Les attentats pourraient réduire la croissance française de 2 milliards d'euros

D'après une première évaluation de la Direction générale du Trésor (DGT), les attentats du 13/11/15 pourraient amputer de 0,1 point de PIB (produit intérieur brut) la croissance française. Ce qui représenterait deux milliards d'euros. Toujours selon la DGT, devraient être impactés le secteur du tourisme, la consommation des ménages et le moral des industriels. L'information a été révélée par RTL, avant d'être confirmée par Bercy. Certains économistes considèrent, eux, que le doute sur la capacité du pays à empêcher de nouvelles attaques pourrait être un facteur déterminant, qui entraînerait un impact « *plus marqué* » qu'après les attentats contre Charlie Hebdo et l'Hyper Casher. Si, au troisième trimestre, les chiffres du tourisme étaient particulièrement bons (un nombre de nuitées en augmentation de 3 % dans l'hébergement collectif, comme les hôtels, les campings, etc., par rapport à la même période en 2014), on note, depuis les attentats, une chute de 27 % des réservations de vols vers Paris (source : la société ForwardKeys, qui a accès aux données informatiques des agences de voyage dans le monde entier). Quant aux PME, un tiers d'entre elles déclarent avoir subi une baisse d'activité depuis les attentats, et 44 % d'entre elles craignent des conséquences économiques à plus long terme (voir article suivant sur l'enquête de la CGPME).

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/les-attentats-pourraient-reduire-la-croissance-francaise-de-2-milliards-d-euros_1739395.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 25/11/2015, S.P.)

[Retour au sommaire](#)

● Attentats : les PME craignent le blocage de la machine économique

Le 24/11/15, la **CGPME** a transmis à l'AFP une enquête sur le moral des PME suite aux attentats du 13/11/15. L'enquête a été réalisée auprès des 122 Unions territoriales CGPME et des 200 organisations professionnelles adhérentes, du 18 au 23/11/15. **Les sujets abordés par l'enquête. 01)- L'économie** : 33,8 % des entreprises affirment avoir ressenti une inflexion économique, 44,1 % craignent des conséquences économiques à plus long terme, notamment « *de nombreux commerçants qui voient s'approcher les fêtes de Noël* ». **La CGPME** : « *Sans surprise le commerce, l'hôtellerie/restauration et d'une manière plus générale les activités liées au tourisme, à l'événementiel ou les lieux de rassemblement du public ont observé une baisse d'activité* ». **02)- La sécurité** : 15,9 % des entreprises

interrogées comptent mettre en place des mesures de sécurité particulières, alors que 65,5 % « *pensent ne rien faire de spécial* ». **03)- L'information** : Deux tiers des entreprises estiment être insuffisamment informées sur les mesures à prendre contre les risques d'attentat. Elles sont 75 % à demander une meilleure communication sur l'état d'urgence. **La raison ?** « *Pour ne pas alimenter les fantasmes et les peurs risquant de bloquer la machine économique* ». En ce qui concerne les échanges avec la police, elles sont 92 % à se déclarer prête à collaborer plus étroitement avec cette dernière, notamment via des signalements ou des avis préalables à l'embauche. Les employeurs réclament enfin la possibilité d'être « *mieux informés sur leur personnel ou futur personnel pouvant présenter un risque terroriste* ». **Comment ?** En ayant le droit de réclamer un extrait de casier judiciaire ou en étant prévenus par la police si l'un de leurs salariés fait l'objet d'une fiche de renseignement dite "S".

[http://www.latribune.fr/economie/france/attentats-les-pme-s-inquietent-des-consequences-a-long-terme-524965.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20151124](http://www.latribune.fr/economie/france/attentats-les-pme-s-inquietent-des-consequences-a-long-terme-524965.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20151124)

[http://www.challenges.fr/economie/conjoncture/20151124.CHA1900/les-pme-inquietent-de-la-baisse-d-activite-post-attentat-de-paris.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20151124](http://www.challenges.fr/economie/conjoncture/20151124.CHA1900/les-pme-inquietent-de-la-baisse-d-activite-post-attentat-de-paris.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20151124)

(Sources : www.latribune.fr du 24/11/2015, avec AFP, www.challenges.fr, avec AFP)

● **Attentats : Valls prêt à aider les hôteliers face aux annulations de réservations**

Le 23/11/15, **Manuel Valls**, premier ministre, s'est exprimé sur les attentats lors d'une réunion avec des représentants de l'hôtellerie et de la restauration, des voyagistes et du secteur des transports : « *Notre premier message est de rassurer sur la sécurité des touristes qui visitent la France. [...] Il y a eu la semaine dernière des reports et des annulations de réservations en France. [...] Si tout porte à croire que l'impact sur le tourisme peut être plus durable [qu'après les attentats de janvier,] à ce stade [- étant donné que la fin d'année est propice à la consommation et aux achats de Noël - il faut attendre] que des chiffres précis soient donnés par les professionnels [du secteur]. [J'ai] proposé aux hôteliers des mesures d'accompagnement financier, en lien avec Bpifrance (la banque publique). [La France] reste la première destination touristique au monde et elle conserve ses valeurs d'accueil. [L'objectif de cette réunion était] d'échanger avec les professionnels du tourisme sur les conséquences immédiates des événements sur les principaux marchés internationaux, et de discuter des actions à conduire à court terme, notamment en termes de communication vis-à-vis des touristes étrangers* ». **Les objectifs de la France en matière de tourisme** : + de 85 millions de touristes étrangers en 2015 ; 100 millions en 2020.

[http://www.latribune.fr/economie/france/attentats-valls-pret-a-aider-les-hoteliiers-face-aux-annulations-de-reservations-524907.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20151124](http://www.latribune.fr/economie/france/attentats-valls-pret-a-aider-les-hoteliiers-face-aux-annulations-de-reservations-524907.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20151124)

(Source : www.latribune.fr du 24/11/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● **Les entreprises françaises vont un peu mieux**

D'après la dernière étude du groupe **Coface**, assureur-crédit, les entreprises françaises vont un peu mieux. **Plusieurs éléments s'avèrent positifs** : **01)-** Le taux de marge des entreprises se redresse, avec 31,1 % atteints au deuxième trimestre (deux points de plus qu'un an auparavant). La raison ? La mise en place du pacte de responsabilité, plus particulièrement du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) ; **02)-** La capacité des entreprises à s'autofinancer. **Coface** : « *En outre, la capacité des entreprises à s'autofinancer est au plus haut depuis 2006* ». ; **03)-** Une absence de difficulté pour obtenir des crédits bancaires. **Coface** : « *92 % des PME obtiennent les financements souhaités, alors que les coûts liés tendent encore à diminuer* ». Coface qui estime que les défaillances d'entreprises devraient baisser en 2015 (- 2,5 %, après - 2,8 % en 2014) ; **04)-** Les entreprises utilisent davantage leur outil de production. Ainsi, le taux d'utilisation des capacités de production (TUC) est de 77,8 % à fin octobre 2015, contre 75 % fin 2013. Tout ceci constitue un environnement favorable à **l'investissement**. D'ailleurs, ce dernier a augmenté au deuxième trimestre (+ 0,3 %). Le groupe Coface rappelle toutefois qu'il s'agit là d'une hausse « *poussive* », que ce soit par rapport aux précédentes périodes en France, ou par rapport à l'investissement dans les autres pays européens. **Deux raisons à cela** : **01)-** Les usines ne tournent pas au maximum de leur capacité, car, à 77,8 %, leur TUC n'a

pas encore retrouvé ses 84 % d'avant crise, soit en 2007 ; **02)**- Le rythme de la consommation des ménages progresse de façon nettement moindre que durant la période 2003-2007 (1,6 %, contre 2,1 %). **Coface** : « *Plus qu'un besoin de répondre à la demande, les motivations des industriels à investir révèlent davantage un vieillissement de l'appareil productif français. C'est pourquoi nous restons prudents quant à la pérennité de la reprise* ». S'ajoute à cela la situation du secteur de la construction, qualifié de « *sinistré* » par Coface. **Les prévisions de Coface concernant la croissance économique** : 1,1 % en 2015 (contre 1 % pour Bercy), 1,4 % en 2016 (contre 1,5 % pour Bercy). **Le Figaro** : « *Mais un tel rythme est bien faible après des années de crise* ».

<http://www.lefigaro.fr/societes/2015/11/25/20005-20151125ARTFIG00011-les-entreprises-francaises-vont-un-peu-mieux.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 25/11/2015, Cécile Crouzel)

● **La confiance des dirigeants d'entreprises est en chute libre !**

801 dirigeants d'entreprise ont été sondés par **Opinion Way** pour CCI France/La Tribune/Europe 1. La tendance est au pessimisme. Seuls 28 % d'entre eux se déclarent optimistes (contre 45 % en septembre, lors de la dernière consultation). Signalons que le sondage a eu lieu avant et après les attentats du 13/11/15. Les chefs d'entreprise interrogés après les attentats (25 % des sondés) sont particulièrement pessimistes ; en effet, seuls 13 % se disent optimistes. Cependant, ils ne sont que 10 % à envisager des investissements dans le domaine de la sécurité. En ce qui concerne la reprise en cours, ils sont 63 % à être confiants dans la capacité de leur entreprise à en tirer parti. Mais ils ne sont que 33 % à avoir confiance dans la reprise de l'économie mondiale, et 22 % à avoir confiance dans l'économie française. Conséquence : la reprise des embauches passe à la trappe. Seuls 8 % des entrepreneurs entendent les augmenter, contre 6 % qui veulent au contraire les réduire et 86 % qui comptent juste stabiliser leurs effectifs. **Comment est perçue la loi NOTRe**, réforme majeure du quinquennat de François Hollande, et qui doit donner, le 01/01/16, plus de pouvoir économique aux régions ? 74 % trouvent que c'est une bonne chose pour leur région, 67 % une bonne chose pour leur entreprise. Et 77 % estiment que les régions doivent avoir plus de compétences en matière économique. **La COP 21 et les actions à mener contre les émissions de gaz à effet de serre liées à leur activité** : Si 64 % des chefs d'entreprise interrogés se disent intéressés par le sujet, ils sont aussi 63 % à déclarer rester inactifs. Enfin, 79 % d'entre eux considèrent que les décisions qui seront prises lors de la COP 21 n'auront pas de répercussions sur l'activité de leur entreprise.

[http://www.latribune.fr/economie/france/la-confiance-des-dirigeants-d-entreprises-est-en-chute-libre-525577.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20151126](http://www.latribune.fr/economie/france/la-confiance-des-dirigeants-d-entreprises-est-en-chute-libre-525577.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20151126)

(Source : www.latribune.fr du 26/11/2015, Fabien Piliu)

[Retour au sommaire](#)

● **Où en sont les relations entre les TPE et les banques ?**

Le 25/11/15, **Fabrice Pesin**, président de l'Observatoire et Médiateur national du crédit aux entreprises, a remis à Michel Sapin, ministre des Finances, et Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, son rapport d'évaluation concernant l'engagement de la Fédération des Banques Françaises à améliorer les relations avec les TPE. Il a accordé un entretien à **Challenges**, dans lequel il fait le point sur les relations entre les TPE et les banques. **Extraits** : « *Ce qui ressort de notre évaluation, c'est que dans 90 % des cas, la banque répond dans un délai de 15 jours ouvrés, autrement dit, trois semaines calendaires. 10 % de dossiers de crédit qui dépassent 15 jours, cela peut paraître une faible proportion. Mais sachant que les banques reçoivent environ un million de demandes de crédit par an, on parle tout de même de 100.000 dossiers. [...] Comme il s'agit de dossiers compliqués, la banque a besoin de plus de temps pour établir des montages ou des garanties extérieures. [...] En apparence, plus le crédit est vital pour l'entreprise, plus les délais de réponse s'allongent... [...] Ces histoires-là ont une résonance très forte au sein du monde entrepreneurial. Les banques doivent donc continuer à progresser sur ce point. [...] Les entrepreneurs ont tendance à croire que le délai de réponse de la banque démarre le jour de dépôt de la demande de crédit. En réalité, [...] le délai de réponse ne démarre qu'au moment où le dossier est considéré par le banquier comme étant complet. Or, dans certains réseaux,*

nous avons constaté que le client n'était pas prévenu du moment où son dossier était jugé complet. Ce processus peut donner aux entrepreneurs le sentiment insupportable d'être dans un "tunnel", sans aucune visibilité sur l'état d'avancement de leur demande ». Les successions de chargés de clientèle jugée trop fréquentes par les TPE : « Ce turnover des chargés de clientèle est une réalité, notamment en Île-de-France. Il est très mal vécu par les entrepreneurs. [...] Les banques font de réels efforts, mais les chantiers de ressources humaines prennent du temps. Et à leur décharge, les établissements font face à de nombreux départs en retraite. Plusieurs réseaux se sont donné pour objectif des durées de quatre ans sur un poste. [...] Les banques respectent à 100 % l'obligation de mentionner la Médiation du crédit lorsqu'elles dénoncent un découvert. [...] En revanche, pour les refus de crédit, les banques ne sont pas tenues de produire une lettre [...]... Cette situation pose un problème : l'existence de la Médiation n'est pas mentionnée au moment critique où elle devrait l'être. Pour corriger ce point, les banques vont dorénavant demander à leurs chargés de clientèle de mentionner notre existence au moment de l'entretien oral où ils expliquent à un client pourquoi un crédit lui est refusé. [...] Nous nous sommes aperçus que les très petites entreprises usent et abusent du découvert, qui coûte cher. Parfois mieux vaut négocier un crédit de trésorerie ou un crédit de campagne. Pour faire connaître toutes les façons de financer le crédit, les banques ont édité des petits fascicules. Sont-ils lus par les entrepreneurs ? Sur ce sujet, les responsabilités sont partagées. Les banquiers ne peuvent pas tout. Les chambres de commerce et les fédérations professionnelles doivent aussi faire un travail de sensibilisation ».

→ **L'intégralité de l'entretien avec Fabrice Pesin, par Delphine Dechaux :**

[http://www.challenges.fr/challenges-soir/20151125.CHA1989/ou-en-sont-les-relations-entre-les-tpe-et-les-banques.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20151126](http://www.challenges.fr/challenges-soir/20151125.CHA1989/ou-en-sont-les-relations-entre-les-tpe-et-les-banques.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20151126)

(Source : www.challenges.fr du 26/11/2015, Delphine Dechaux)

● **44 785 entreprises ont été créées en octobre selon l'Insee**

Le 18/11/15, l'Insee a indiqué qu'à 44 785, les créations d'entreprise en France sont restées stables (44 772 en septembre). **L'Insee** : « Les créations hors micro-entrepreneurs ont légèrement diminué (- 0,5 %), mais cette baisse a été compensée par la hausse des immatriculations de micro-entrepreneurs (+ 0,7 %) ». **Secteurs par secteurs** : Les créations d'entreprise sont en hausse dans le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration (13 024 entreprises créées, contre 12 814 en septembre) et l'immobilier (1 609 contre 1 521). Elles sont stables dans l'industrie (2 049 contre 2 039). Elles ont diminué dans la construction (5 204 contre 5 460) et les services aux ménages (4 056 contre 4 301). Depuis le début 2015, il y a eu, au total, 440 765 créations d'entreprise. On notera que le nombre cumulé de créations durant les douze derniers mois a baissé de 3,7 %, par rapport à la même époque, il y a un an. **L'Insee** : « [Un mouvement qui s'explique] du fait du fort recul des immatriculations de micro-entrepreneurs, en repli de 17,2 % ». **L'Express** : « En revanche, les créations des autres types d'entreprises [ont] augmenté de 22,1 % pour les entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs et 3,4 % pour les sociétés ».

http://lentreprise.lexpress.fr/creation-entreprise/les-creations-d-entreprises-stables-en-octobre-selon-l-insee_1736943.html

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 18/11/2015)

[Retour au sommaire](#)

● **Les "Moineaux" dénoncent la mise à mort du statut étudiant-entrepreneur**

En août 2015, le gouvernement a introduit, dans la loi pour la croissance et l'activité, dite loi Macron, une modification qui vise particulièrement le statut d'étudiant-entrepreneur : désormais, les étudiants-entrepreneurs ne seront plus exonérés de charges lors de la création de leur entreprise. C'est, en fait, un amendement voté lors de l'examen du projet de loi au Sénat, qui a supprimé l'éligibilité des étudiants-entrepreneurs, des jeunes de 18 à 25 ans, au l'ACCRE, le dispositif d'Aide à la Création ou Reprise d'Entreprise - dispositif qui, donc, prévoyait des allègements de charges en cas de création d'entreprise par un jeune. **Benjamin Suchar**, porte-parole des Moineaux, estime que, du coup, le statut d'étudiant-entrepreneur n'est plus « qu'un leurre » : « C'est complètement incohérent de la part du gouvernement. On porte un coup à l'entrepreneuriat étudiant, qui n'auront pas les moyens

de payer les charges. [...] Les étudiants gérants d'entreprise vont devoir payer des cotisations pouvant aller jusqu'à 3 000 euros, sans même réaliser 1 euro de chiffre d'affaires. Et ceux qui étaient auto-entrepreneurs pour financer leurs études devront désormais payer 22,9 % de charges au lieu des 5,8 % du temps de l'Accre ». Avant de regretter le « manque de dialogue » avec le ministère de l'Enseignement supérieur et le « désintéret total du gouvernement sur cette problématique ». **Jean-Pierre Boissin**, coordinateur national du plan Pepite pour l'entrepreneuriat étudiant, renchérit sur le sujet : « Je trouve dommage que le dispositif ait été supprimé. J'ai envoyé ce matin une note à Bercy pour leur indiquer ». **M. Boissin** précise que le statut étudiant-entrepreneur est un statut qui n'est pas juridique, mais interne à l'enseignement supérieur : « Il a été créé pour accompagner les étudiants et offrir la sécurité sociale pour les diplômés ». **Le Figaro** : « Décidée dans un projet de loi du ministère de l'Économie, la suppression de l'Accre pour les 18-25 ans n'est pas de son ressort ». **Bercy** « assume la disparition de l'éligibilité des 18-25 ans à l'Accre », mais explique que ses conséquences ont été « mal évaluées ». Selon **un membre du cabinet du ministre de l'Économie**, Emmanuel Macron, « [cette erreur devrait être] corrigée dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2016 ».

<http://etudiant.lefigaro.fr/stage-emploi/actu/detail/article/les-moineaux-denoncent-la-mise-a-mort-du-statut-etudiant-entrepreneur-17893/>

(Source : <http://etudiant.lefigaro.fr> du 24/11/2015, Paul de Coustin)

● COP 21 : sur le plan financier, c'est le jackpot pour la France

Le 30/11/15, **l'Express** fait le point sur la COP 21, estimant qu'elle devrait rapporter plus qu'elle ne coûte. **Les dépenses** : 170 à 180 millions d'euros pour l'Etat. **Les rentrées** : **Pascal Terrasse**, député PS, les estime à 314 millions d'euros, dont 100 millions pour les hôteliers et restaurateurs d'Île-de-France. L'Etat va en récupérer une partie « en taxes diverses et variées », note le magazine. Ainsi, « en retranchant des crédits du programme les recettes de taxe sur la valeur ajoutée [...] et les charges sociales, le coût pour les comptes publics net s'élève à 75 millions d'euros ». **M. Terrasse** : « L'investissement d'un euro d'argent public dans l'organisation de la conférence génère ainsi 2,8 euros de chiffre d'affaires, nets de taxes et de prélèvements sociaux, pour les entreprises ». En additionnant « l'ensemble des revenus des entreprises, le chiffre d'affaires du privé s'élève à 209 millions d'euros ». **Le bureau des congrès et conférences de l'office de tourisme de la ville de Paris** : « Outre les 170 millions d'euros de dépenses publiques, un tel événement va rapporter environ 100 millions d'euros à la région Île-de-France du fait des dépenses diverses des participants ». Ce sont plus de 50 000 nuitées d'hôtel qui ont été réservées et environ 400 000 repas qui seront servis pendant les 2 semaines que durera la conférence. Au final, ce sont près de 3 000 emplois qui seront « générés directement par l'événement » et particulièrement en Île-de-France. **Les organisateurs** : « [En effet, le Secrétariat général de la COP 21 s'est chargé] de mettre en relation ses différents prestataires avec le département pour proposer des offres aux habitants de Seine-Saint-Denis ».

http://www.lexpress.fr/actualite/societe/environnement/cop-21-sur-le-plan-financier-c-est-le-jackpot-pour-la-france_1740862.html

(Source : www.lexpress.fr du 30/11/2015, Sébastien Pommier)

[Retour au sommaire](#)

● Manuel Valls sur Europe 1 : une prime de Noël à partir du 16 décembre, la revalorisation des salaires des fonctionnaires, les taxes sur les carburants

Le 01/12/15, le premier ministre, **Manuel Valls**, a annoncé que l'aide exceptionnelle, dite prime de Noël, était reconduite et allait être versée aux plus démunis le 16/12/15. Elle ne sera toutefois pas augmentée. **M. Valls** : « Il faut penser aux Français, la vie peut être dure pour eux. [...] Comme l'an dernier, les ménages aux revenus modestes bénéficieront de cette prime d'un peu plus de 150 euros pour une personne seule et d'un peu plus de 320 euros pour un couple avec deux enfants. [...] Cette prime sera versée à partir du 16 décembre ». Elle devrait être attribuée à environ deux millions de foyers. Cette annonce a été faite lors d'un entretien sur Europe 1. M. Valls a abordé d'autres sujets, comme **les mauvais chiffres du chômage** : « [Il y a] une croissance encore insuffisante, autour de 1,1 % à 1,2 % pour cette année. On prévoit 1,4 %/1,5 % en 2016. [...] Nous créons de

l'emploi mais c'est insuffisant car il y a 120 000 actifs supplémentaires qui entrent sur le marché du travail. Donc il faut poursuivre les réformes, notamment assouplir notre droit du travail. C'est le sens de la réforme que nous allons porter avec [la ministre du Travail] Myriam El Khomri. [Il y a nécessité d'assouplir le code du travail sans] aggraver la précarité. [...] Le pacte de responsabilité a permis aux entreprises de retrouver de la confiance et elles doivent avoir davantage de souplesse. Il faut que les entreprises retrouvent de la compétitivité. Les bases sont posées pour que le chômage recule mais il faut davantage de confiance. [...] Malgré les attentats, le choc, les réformes doivent se poursuivre ». Le premier ministre a aussi réaffirmé son soutien au texte de loi que prépare Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, et qui « *vise à utiliser toutes les opportunités qu'offre le numérique »*. Concernant **la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires**, gelé depuis juillet 2010, **M. Valls** a repris les récentes déclarations de Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction publique : « *Il y aura une discussion avec les organisations syndicales en février. Cette question sera ouverte. [...] Les fonctionnaires aux rémunérations les plus modestes bénéficient déjà de revalorisation. [...] La France est une nation, des valeurs et des services publics, et chacun peut le constater quand il y a une catastrophe. Ces services publics méritent d'être considérés et les fonctionnaires d'être rémunérés au niveau de leurs engagements. Il y a déjà des dispositifs au mérite, c'est une bonne idée. Tout ce qui permet d'encourager le travail, l'engagement des fonctionnaires, il faut le privilégier »*. Enfin, M. Valls a abordé la hausse de **la taxation des carburants** prévue pour 2016. Il a déclaré que la fiscalité du diesel et de l'essence regroupait « *des taxes indispensables au budget de l'État »* et a surtout insisté sur la convergence concernant les prix des carburants « *qui est bien inscrite dans la loi »*. **M. Valls** : « *Cette convergence, [...] qui conduit à une baisse de l'essence et à une hausse du diesel, est maintenue et c'est ça qu'il faut retenir. [Elle devrait se concrétiser] à l'horizon 2017/2018 »*. Le premier ministre a également pointé du doigt les constructeurs tricheurs (sur les émissions de leurs moteurs diesel), comme Volkswagen, et les a appelé à « *prendre pleinement leurs responsabilités, vis-à-vis des particuliers, et rembourser les aides »*.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2015/12/01/20002-20151201ARTFIG00066-manuel-valls-annonce-une-prime-de-noel-a-partir-du-16-decembre.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 01/12/2015, Hayat Gazzane)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● **Contrôles Urssaf : les redressements les plus fréquents en 2015**

Une enquête du cabinet d'audit et RH **Atequacy**, publiée le 25/11/15, indique quels sont les redressements Urssaf les plus fréquents en 2015. **01)-** Les avantages en nature et frais professionnels. **Jean-Nicolas Le Roux**, auditeur paie et cotisations sociales chez Atequacy : « *Certaines utilisent les frais professionnels comme un moyen de rémunération et sont prêtes, en contrepartie, à prendre le risque d'un redressement »*. Des pratiques qu'il qualifie « *d'assumées »*. **02)-** Les indemnités de rupture de contrat. **03)-** Le versement transport. **04)-** Les prestations du Comité d'entreprise. **05)-** Les allègements Fillon. 80 % des entreprises interrogées ont été contrôlées au moins une fois sur ces quatre dernières années. **Les chiffres des PME** : 46 % des contrôles ont donné lieu à des redressements, 26 % à un constat de régularité, 20 % à un remboursement de sommes indues - parmi ces remboursements, ceux concernant les trop-perçus liés aux allègements Fillon sont en nette diminution (18 % en 2015, contre 45 % en 2013). **M. Le Roux** : « *Cela s'explique par le fait que les entreprises maîtrisent de mieux en mieux la nouvelle formule de calcul de ces allègements, qui est entrée en vigueur en 2012, formule qui par ailleurs a été simplifiée et engendre donc moins de possibilités d'erreurs »*. **Les montants des redressements** : 54 % correspondent à des sommes inférieures à 10 000 euros, 26 % à des sommes comprises entre 10 000 et 30 000 euros. **Les montants des remboursements** : 67 % n'atteignent pas 10 000 euros, et un quart sont compris entre 10 000 et 30 000 euros. **Les contestations** : 65 % des entreprises redressées contestent le redressement. **Laurent Dussert**, auditeur chez Atequacy : « *Bien souvent, la contestation n'est pas liée au fond mais à la forme. On s'appuie sur l'oubli d'une mention sur la lettre d'observation, sur une erreur de formalisme »*

dans l'avis de passage du contrôleur, etc. Cela prouve que les entreprises s'appuient surtout sur des avocats pour se défendre... ». 37 % des entreprises interrogées affirment obtenir gain de cause suite à la contestation de leur redressement. **M. Le Roux** : « Des chiffres assez surprenants, car l'Accoss communique généralement des taux de succès bien moindres ».

→ **La méthode** : sondage téléphonique auquel 200 personnes ont répondu (directeurs et opérationnels dans les domaines RH, DAF et paie, dans des PME de plus de 50 personnes, ETI et grandes entreprises, de tous secteurs).

http://lentreprise.lexpress.fr/gestion-fiscalite/impots-taxes/controles-urssaf-les-redressements-les-plus-frequents-en-2015_1740228.html

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 27/11/2015, Marianne Rey)

● **L'Assemblée vote le PLFSS en nouvelle lecture, Touraine brandit « la solidarité face à la barbarie »**

Le 23/11/15, l'**Assemblée nationale** a adopté en nouvelle lecture le projet de budget de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2016. Au passage, elle est revenue sur les modifications apportées par le Sénat. **La suite** : le jeudi 26/11, le texte retourne au Sénat avant un retour à l'Assemblée nationale prévu le 30/11. **Au final**, c'est l'Assemblée nationale qui a le dernier mot. **Quelques-unes des mesures du Sénat retoquées par l'Assemblée nationale** : La mise en place de trois jours de carence pour le personnel hospitalier, un article relevant progressivement l'âge légal de départ à la retraite à 63 ans. Pour rappel, **le but du PLFSS** : ramener le trou de la Sécurité sociale sous le seuil des 10 milliards d'euros ; à cet égard, un effort particulier (3,4 millions d'euros) est attendu de la part de l'Assurance maladie. **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales, après avoir exprimé une pensée pour les victimes des attentats, leurs familles et les professionnels de santé, a souligné **trois avancées majeures** selon elle : **01)-** La protection universelle maladie. Cette dernière simplifie les conditions requises pour avoir droit à un remboursement. Elle devrait aussi éviter les situations de rupture de droits ; **02)-** L'accès étendu à la complémentaire santé ; **03)-** Le droit à une garantie contre les pensions alimentaires impayées. **Mme Touraine** : « *Aujourd'hui, plus que jamais, les Français ont besoin de protection. [...] Brandir la solidarité face à la barbarie, c'est faire vivre notre démocratie et ses principes* ».

<http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2015/11/24/lassemblee-vote-le-plfss-en-nouvelle-lecture-touraine-brandit-la-solidarite-face-la-barbarie-782286>

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 24/11/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● **Les indemnités de rupture du contrat de travail échappent à l'abaissement du seuil d'exonération de cotisations sociales**

Lorsqu'elles dépassent un certain seuil, les indemnités de rupture du contrat de travail et les indemnités de départ des dirigeants et mandataires sociaux sont soumises à cotisations sociales et à la CSG-RDS. Lors du passage du PLFSS (projet de loi de financement de la Sécurité sociale) en première lecture à l'Assemblée nationale, les députés avaient décidé d'abaisser le seuil d'exonération de CSG et de cotisations sociales de dix fois le plafond de la Sécurité sociale (380 400 euros) à cinq fois (190 200 euros). Une mesure intégrée dans l'article 7 bis du PLFSS, article qui a été supprimé par le Sénat lors de l'examen du PLFSS. Si l'article 7 bis a été rétabli par les députés en seconde lecture, c'est avec la modification suivante : « *Toutefois, et comme le soulignent des députés, l'amendement de rétablissement de l'article 7 bis "est problématique : en effet, contrairement aux amendements adoptés en loi de finances sur la fiscalisation de ces indemnités (à l'IR et l'IS), il porte aussi bien sur les indemnités versées à l'occasion de la cessation forcée des fonctions de mandataires sociaux et dirigeants qu'à l'occasion de la rupture d'un contrat de travail, y compris dans le cadre d'un PSE. Il impacterait donc fortement les cadres séniors, disposant d'une importante ancienneté dans l'entreprise, qui ont été fortement fragilisés par la crise et rencontrent d'importantes difficultés pour retrouver un emploi. Pour ces salariés, ce serait une double peine puisqu'ils ont également subi l'allongement du délai de carence pour le versement de l'indemnisation chômage, qui est passé de 75 à 180 jours pour une indemnité de*

16 200 €". ». Par conséquent, l'Assemblée nationale a décidé d'exclure de la mesure les indemnités de rupture de contrat de travail (licenciement, rupture conventionnelle...).

<http://www.fiscalonline.com/Les-indemnite-de-rupture-du,8115.html>

(Source : www.fiscalonline.com du 23/11/2015)

● La Loi Santé revient à l'Assemblée Nationale

Le 24/11/15, la loi Santé, présentée par Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, est revenue en deuxième lecture devant l'Assemblée nationale. Elle avait été repoussée suite aux attentats du 13/11/15 à Paris et Saint-Denis.

http://www.directmatin.fr/france/2015-11-24/la-loi-sante-revient-lassemblee-nationale-716557?elst_newsletter=20151124-13_716557

(Source : www.directmatin.fr du 24/11/2015)

● Loi de santé : le tiers payant généralisé adopté par les députés, tollé à droite

Le 27/11/15, l'Assemblée nationale a adopté la réforme du tiers payant généralisé. Les députés de droite ont réagi négativement à cette mesure, qu'ils ont jugé « *déresponsabilisante* », « *dogmatique* », « *démagogique* », créatrice d'un « *système chronophage pour les médecins* », de nature à entraîner des « *lourdeurs exorbitantes* », à placer les praticiens « *sous le joug des mutuelles* », et à ouvrir la porte à une médecine « *administrée, étatisée* ». **Arnaud Robinet (LR)** : « *C'est un cri du cœur que l'opposition vous lance, on ne peut pas réformer contre les professionnels de santé* ». **Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales** : « *il y a des Français qui renoncent aux soins pour des raisons financières. [...] Si c'est simple chez le pharmacien, on peut concevoir que ce sera simple chez le médecin. Mon souhait est que cela devienne un réflexe pour les médecins. [Je suis] très sensible au malaise global. Je suis aussi la ministre des médecins* ».

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2015/11/27/loi-de-sante-le-tiers-payant-generalise-adopte-par-les-deputes-tolle-droite-783161?ecmp=NL_derniereheure_20151127&nIToken=roha-j51CQtirzLJPm16TgHIXTjh7rVUR1GA9J-VAVRVnKVypnBtErcsvvPdjAzh3QIZm99MBX45hJCVCAAA%3D%3D#utm_source=qdm&utm_medium=newsletter&utm_term=&utm_content=20151127&utm_campaign=NL_derniereheure

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 27/11/2015, Cyrille Dupuis)

[Retour au sommaire](#)

● Complémentaires santé : les entreprises sont prêtes

Un sondage **Viavoice** pour *Le Figaro*, *France Info* et Harmonie mutuelle, publié le 24/11/15, indique que 96 % des employeurs affirment que leur entreprise sera « *aux normes* » pour la généralisation, au 01/01/16, des complémentaires Santé collectives. **Le détail** : Pour les entreprises de plus de 50 salariés, 90 % des patrons déclarent que leur entreprise « *est ou sera aux normes* » ; pour les entreprises de 6 à 9 salariés, le chiffre monte à 98 %. Du côté salariés, la confiance est là, puisque 77 % des salariés interrogés considèrent que leur entreprise est ou sera aux normes ; parmi ces 77 %, 86 % travaillent dans une entreprise de plus de 250 salariés. 70 % des salariés disent avoir connaissance de la mesure, même si seulement la moitié dit que « *le sujet a été abordé officiellement* » dans la société où ils sont employés, contre 82 % des chefs d'entreprise. Pour près de 60 % des salariés et des patrons, cette mesure est « *avant tout un investissement positif pour la santé des salariés* ». Par contre, 30 % y voient avant tout « *une charge supplémentaire imposée aux salariés* ». Si 63 % des salariés s'attendent à « *de meilleurs remboursements de soins* », 31 % des dirigeants n'y trouvent « *aucun bénéfice* ». Salariés et employeurs se retrouvent sur le fait que « *l'entreprise [doit] contribuer à la bonne santé de ses salariés* » (80 % et 82 % respectivement). En ce qui concerne la responsabilité de chacun, les avis divergent cependant. 76 % des dirigeants considèrent que ce sont « *les salariés eux-mêmes [qui doivent] contribuer à la bonne santé des salariés dans l'entreprise* ». Contre 54 % des salariés qui jugent que la bonne santé au travail est de la responsabilité des « *services de santé au travail* ». **Les éléments à instaurer en priorité : 01)**- Des « *mesures pour lutter contre le stress au travail* » (38 % des salariés, 15 % des dirigeants qui, en général, privilégient plutôt, eux, des actions de prévention en matière d'hygiène et de sécurité au

travail). **02)**- Des « mesures pour concilier famille et entreprise » (17 % des salariés, 8 % des dirigeants).

→ Etude réalisée en ligne du 8 au 14 octobre 2015 auprès d'un échantillon de 1 001 salariés (secteurs public et privé) représentatif de la population salariée en France métropolitaine (méthode des quotas) et par téléphone du 8 au 30 octobre auprès de 305 dirigeants d'entreprise (secteur privé).

[http://www.challenges.fr/economie/secu/20151124.CHA1899/complementaires-sante-les-entreprises-sont-pretes.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20151124](http://www.challenges.fr/economie/secu/20151124.CHA1899/complementaires-sante-les-entreprises-sont-pretes.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20151124)

(Source : www.challenges.fr du 24/11/2015, avec AFP)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Société générale : moins d'agences mais plus de clients

Si Société Générale a fermé une quarantaine d'agences en 2015, elle a néanmoins augmenté sa clientèle, avec 130 000 clients supplémentaires cette année. Elle entend bien ne pas en rester là, comptant ajouter 100 000 nouveaux clients par an d'ici à 2020 (avec un réseau d'agences qui aura diminué de 20 %).

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/banque/societe-generale-moins-d-agences-mais-plus-de-clients-524363.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20151124](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/banque/societe-generale-moins-d-agences-mais-plus-de-clients-524363.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20151124)

(Source : www.latribune.fr du 24/11/2015, Christine Lejoux)

● Vidéo venue des attentats : la mairie de Paris bloque son aide pour la pizzeria Casa Nostra

Le 23/11/15, la mairie de Paris a voté le déblocage de 560 000 euros en faveur des 15 commerces touchés par les attentats du 13/11/15. Le versement de la somme allouée (40 000 euros) a été toutefois bloqué pour la pizzeria Casa Nostra, dont le propriétaire a vendu une vidéo des événements au tabloïd anglais Daily Mail. **Mathias Vicherat**, directeur de cabinet du maire PS de Paris, Anne Hidalgo : « Nous avons bloqué le versement des 40 000 euros [...] tant que le gérant n'aura pas reversé les 50 000 euros touchés au fonds d'aide aux victimes. C'est à lui de revenir vers nous avec une attestation [de versement de la somme]. [...] [Cette pratique provoque une] forme de stupeur mais ne doit pas ternir l'immense majorité des commerçants qui ont été solidaires ».

http://www.lepoint.fr/societe/video-venue-des-attentats-la-mairie-de-paris-bloque-son-aide-pour-la-pizzeria-casa-nostra-25-11-2015-1984673_23.php

(Source : www.lepoint.fr du 25/11/2015, AFP)

● Servier va supprimer plus de 600 postes en France

Le 27/11/15, le groupe pharmaceutique **Servier** a annoncé qu'il allait restructurer son réseau de visites et de promotion médicale, ce qui devrait entraîner la suppression, en France, de 610 postes (sur 690 dans cette activité). **Olivier Laureau, président de Servier** : « [Un] projet difficile, mais nécessaire pour conserver la compétitivité [de Servier], dans un contexte de marché de plus en plus difficile. [...] Nous serons particulièrement mobilisés pour favoriser le dialogue social de manière concertée. [Nous sommes] pénalisés par des pressions concurrentielles, réglementaires et économiques [comme des pertes de brevet, la progression rapide des génériques, les déremboursements ou des baisses de prix imposées, et par la] complexité à développer de nouvelles solutions thérapeutiques ». Rappelons aussi que la justice a reconnu la responsabilité du groupe dans le scandale du Mediator, « qui pourrait être responsable à long terme de près de 2 000 décès », explique **La Tribune**. Servier entend désormais recentrer ses activités : **01)**- Dans certaines aires thérapeutiques comme l'oncologie ; **02)**- En lançant de nouveaux médicaments ; **03)**- En relançant la promotion dans les pays émergents de ses médicaments actuels ; **04)**- En développant des médicaments génériques et biosimilaires.

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/chimie-pharmacie/servier-va-supprimer-plus-de-600-postes-en-france-530710.html#xtor=EPR-2-%5Bindustrie-services%5D-20151127>

(Source : www.latribune.fr du 27/11/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

LES 70 ANS DE LA SECU : LA CITATION DE LA SEMAINE (13)

● Simone Veil

« L'histoire de notre protection sociale est faite de constructions successives, de la volonté d'hommes et de femmes de construire ensemble cette solidarité que nous avons reçue en héritage ».

Simone Veil, ex-ministre de la Santé, ouverture du colloque 60ème anniversaire de la Sécurité sociale, 3 octobre 2005

<http://communication-securite-sociale.fr/securite-sociale-70ans-citations/>

(Source : <http://communication-securite-sociale.fr>)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-

France. En ligne tous les mardis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr